



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

32 COM

Diffusion limitée

WHC-08/32.COM/10A
Paris, 22 mai 2008
Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-deuxième session

Québec, Canada
2 – 10 juillet 2008

Point 10 de l'ordre du jour provisoire : Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée, représentative et crédible

10A. Point d'information sur les études thématiques

RÉSUMÉ

À la demande du Comité du patrimoine mondial à sa 31^e session (Christchurch, 2007), ce document contient un point d'information sur les études thématiques en cours et proposées entreprises par l'ICOMOS et l'UICN ainsi que des informations concernant la Réunion d'experts sur la reconnaissance du patrimoine scientifique et technique dans la *Convention du patrimoine mondial* (voir également Document *WHC-08/32.COM/INF10A*).

Projet de décision : 32 COM 10A, voir Point V

I. Introduction

1. Les Organisations consultatives entreprennent des études thématiques, le cas échéant avec des organisations partenaires, sur différents thèmes dans le but de proposer un contexte pour leurs évaluations de nouvelles propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Tandis qu'ils établissent des Listes indicatives et préparent des propositions d'inscription, les États parties sont encouragés à consulter ces études thématiques et à s'en servir comme outil stratégique afin de mieux identifier les biens du patrimoine mondial qui ont une valeur universelle exceptionnelle potentielle et obtenir un taux de réussite des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial plus élevé.
2. Comme spécifié au paragraphe 72 des *Orientations*, les études thématiques diffèrent des analyses comparatives que les États parties doivent préparer lorsqu'ils proposent un bien pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial.
3. L'Annexe 3 des *Orientations* donne les adresses URL des études thématiques existantes et devrait être actualisée chaque année afin de passer en revue toutes modifications apportées aux documents existants. Il convient de ne pas oublier que les études thématiques existantes devraient être mises à jour régulièrement, en prenant en compte les recommandations résultant des différents mécanismes du patrimoine mondial. Toutefois, le financement nécessaire à cette actualisation ou à la préparation de nouvelles études est très limité.

II. Rapport d'avancement sur les études thématiques globales de l'ICOMOS

4. Dans le cadre de ses activités et propositions budgétaires pour services consultatifs prêtés au patrimoine mondial, l'ICOMOS réalise une ou plusieurs études thématiques, chaque année, dans le cadre de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée, représentative et crédible.
5. En 2007, l'étude sur l'art rupestre du Sahara et du Nord de l'Afrique a été remise au Comité du patrimoine mondial à sa 31^e session (Christchurch, 2007) en même temps que le rapport intermédiaire sur les paysages culturels des îles du Pacifique.
6. Depuis, plusieurs activités ont débuté :
 - a) *Art rupestre : Asie centrale*. L'étude rassemblera des données sur les caractéristiques régionales de l'art rupestre, les sites d'art rupestre majeurs, l'état de la documentation, de la recherche, de la protection et de la conservation ainsi que des menaces qui pèsent sur les sites.
 - Un dossier présentant l'objet, la portée, le processus et le calendrier de l'étude a été préparé pour les auteurs fin 2007 ;
 - Les auteurs ont été contactés début 2008 ;
 - L'étude devrait être terminée pour la réunion du Comité du patrimoine mondial en 2008.
 - b) Actualisation et développement de l'étude thématique portant sur les *Sites potentiels d'hominidés fossiles pour une inscription sur la Liste du patrimoine mondial* devant être finalisée en 2008.

- Un dossier présentant l'objet, la portée, le processus et le calendrier de l'étude a été préparé en 2007 ;
 - Les auteurs ont été contactés et plusieurs contributions reçues ;
 - L'édition de l'étude actualisée devrait avoir lieu en 2008.
- c) L'étude thématique portant sur les *Paysages culturels des îles du Pacifique* a été finalisée en décembre 2007. Elle doit être remise au Comité du patrimoine mondial à sa 32e session (Québec, 2008). Elle a été financée à partir d'un contrat spécifique (n° 4500034740).
7. L'étude ICOMOS 2006 intitulée *Liste du patrimoine mondial – combler les lacunes – un plan d'action pour l'avenir* a permis d'identifier des domaines où les études thématiques pouvaient être utiles aux États parties et à tous les acteurs de la *Convention du patrimoine mondial*. La liste ci-dessous identifie certaines études que l'ICOMOS serait disposé à préparer dans les quatre années qui viennent sur la base des ressources allouées. Ces études sont les suivantes :
- a) Étude thématique sur les *Paysages culturels agropastoraux*. Il s'agit de paysages culturels traditionnels associés à des activités agropastorales que, ces dernières années, les États parties ont proposé pour inscription et que le Comité du patrimoine mondial a examiné, notamment dans la région méditerranéenne. Cette étude thématique a été motivée par la réunion thématique d'experts sur les paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen, qui a eu lieu du 20 au 22 septembre 2007, à Meyrueis (France). Elle a été suivie par 44 participants, représentant 9 pays du bassin méditerranéen, ainsi que le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'ICOMOS, l'UICN, le Forum Européen pour la Conservation de la Nature et le Pastoralisme (EFNCP), la France, les autorités régionales, départementales et locales. Cette réunion d'experts a notamment abordé la question des propositions d'inscription en série potentielles relatives aux phénomènes de la transhumance et des paysages de l'agropastoralisme et a produit un rapport faisant état d'un ensemble de recommandations ciblées (les documents sont disponibles sur : <http://whc.unesco.org/en/events/489/>) adressé à l'UNESCO, au Comité du patrimoine mondial, au Centre du patrimoine mondial, aux Organisations consultatives (ICOMOS et UICN) et aux États parties qui souhaitent présenter des paysages culturels agropastoraux pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial ou qui ont déjà fait inscrire de tels sites et, plus généralement, à toutes les parties concernées par la gestion de ces sites. L'État partie français a proposé un financement pour une étude thématique en profondeur sur le sujet ;
- b) Étude thématique sur les *Systèmes de gestion de l'eau et de l'irrigation*. Les systèmes de gestion de l'eau et de l'irrigation, indispensables à de nombreux systèmes agricoles et aux besoins quotidiens des hommes, sont liés à la technique. Si certains systèmes historiques ou traditionnels sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, une étude thématique globale serait utile afin d'identifier les diverses manifestations de ces systèmes ;
- c) Étude thématique sur le *patrimoine astronomique*. Cette étude thématique serait élaborée dans le cadre du récent intérêt pour l'examen de la relation entre le patrimoine scientifique, le savoir collectif traditionnel et la *Convention du patrimoine*

mondial. Elle serait également associée à l'initiative thématique de l'UNESCO "Astronomie et patrimoine mondial" dans le cadre de sa Stratégie de mise en œuvre intégrée (voir Document *WHC-08/32.COM/INF.5C*). L'ICOMOS a rencontré le 23 avril 2008 l'Union Astronomique Internationale afin d'établir les bases d'une étroite coopération en vue de la préparation de l'étude. En juin 2008, un dossier devrait être préparé par l'ICOMOS pour convenir de l'objet, de la portée, du processus et du calendrier de l'étude thématique ;

- d) Apport culturel pour une étude thématique sur le *patrimoine culturel et naturel de la région arctique*. La réunion internationale d'experts sur *Le patrimoine mondial et l'Arctique* (30 novembre – 1^{er} décembre 2007) a encouragé l'UICN et l'ICOMOS à envisager ce sujet comme une priorité.

III. Rapport d'avancement sur les études thématiques globales de l'UICN

8. L'UICN a également poursuivi ses travaux dans le domaine des études thématiques globales, élaborant un programme de priorités pour les études à venir et commençant la préparation de trois nouvelles études :

- 1) **Étude thématique sur les volcans et les paysages volcaniques** : cette étude répond à la Décision **31 COM 8B.17** et examinera la portée des valeurs volcaniques déjà représentées sur la Liste du patrimoine mondial ainsi que le potentiel et les priorités pour une reconnaissance future des paysages et éléments volcaniques par rapport aux critères de patrimoine mondial pertinents. Elle commentera également les exigences d'intégrité et de gestion qui devraient s'appliquer aux paysages et éléments volcaniques sur la Liste du patrimoine mondial ;
- 2) **Étude thématique sur les grottes et paysages karstiques** : cette étude répond au besoin identifié dans la décision **31 COM 8B.13** de conseiller les États parties sur la portée des valeurs des paysages karstiques et des grottes déjà représentées sur la Liste du patrimoine mondial et ainsi que sur le potentiel et les priorités pour une reconnaissance future des paysages et éléments karstiques par rapport aux critères de patrimoine mondial pertinents. Elle commentera également les exigences d'intégrité et de gestion qui devraient s'appliquer aux paysages et éléments karstiques sur la Liste du patrimoine mondial ;
- 3) **Étude thématique sur les déserts et paysages désertiques** : les déserts du monde, qui couvrent environ un tiers de la surface terrestre et se rencontrent sur chaque continent y compris l'Antarctique, sont des régions où l'eau et l'humidité font cruellement défaut. Cette particularité a donné lieu à une multitude de paysages insolites et spectaculaires, sculptés par le vent, par des précipitations occasionnelles mais diluviennes et par d'anciens réseaux riverains. En raison de cette aridité, les modelés et les processus qui ont conduit à leur formation sont restés parfaitement visibles, dépourvus de toute végétation. La faune et la flore qui peuplent ces déserts font preuve de capacités d'adaptation insolites, souvent extrêmes, à leurs habitats arides. L'objet de cette étude est de conseiller les États parties à la *Convention du patrimoine mondial* sur les déserts comme sites potentiels du patrimoine mondial de valeur universelle exceptionnelle.

Les trois études sont en cours de préparation et, après un processus de révision par des pairs, seront présentées au Comité du patrimoine mondial en 2009.

9. Le budget limité de l'UICN pour les études thématiques globales (14 500 dollars EU par an) ne couvre le coût que d'une seule étude par an et une année n'est généralement pas suffisante pour mener à bien le processus complexe de recherche, de rédaction et de révision qui dépend lourdement des contributions volontaires d'experts de l'UICN et de la Commission Mondiale des Aires Protégées (CMAP). Cependant, l'UICN est en position de commander d'autres études thématiques à partir de 2008-2009 si des fonds supplémentaires sont disponibles. L'UICN élabore une approche stratégique de ses futures études thématiques afin d'établir des priorités pour de nouveaux travaux. L'organisation a évalué que les plus grandes priorités pour les travaux à venir portent sur les réseaux d'eau douce, les régions polaires et subpolaires et l'application du critère naturel (vii) se rapportant aux valeurs esthétiques de la nature et aux phénomènes naturels exceptionnels. L'UICN fera son possible pour mobiliser des fonds externes nécessaires pour soutenir son travail et enrichir le panel de langues dans lesquelles ses études sont publiées, mais note également qu'un soutien financier plus conséquent pour ce vaste domaine de travail est nécessaire.
10. L'UICN considère que les études se rapportant à l'élaboration de propositions d'inscription en série sont également importantes et devraient être associées à l'élaboration d'études thématiques. L'UICN note également que le travail sur les études thématiques devrait être accompagné d'un soutien pour des activités de communication et de promotion efficaces pour leur utilisation par les États parties, complétées par des activités de renforcement des capacités se rapportant à la préparation des propositions d'inscription prenant en compte les priorités thématiques identifiées.

IV. Réunion d'experts sur la science et la technologie dans le cadre de la stratégie globale

11. À la 31^e session (Christchurch, 2007), le gouvernement du Royaume-Uni a offert d'accueillir un atelier pour continuer à explorer les opportunités, les problématiques et les orientations complémentaires nécessaires pour reconnaître et célébrer les réalisations scientifiques et technologiques sur la Liste du patrimoine mondial, en réunissant des contributions sur l'interprétation du patrimoine scientifique de la communauté scientifique et des spécialistes du patrimoine mondial dans le cadre de la *Convention du patrimoine mondial*. Le Comité, dans sa Décision **31 COM 9**, a décidé d'accepter cette offre dans le cadre de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial équilibrée et représentative.
12. La réunion a eu lieu du 21 au 23 janvier 2008 au Welcome Collection Conference Centre de Londres, Royaume-Uni. Le Centre du patrimoine mondial a été associé à la préparation de la réunion, en apportant ses conseils sur les participants et collaborateurs éventuels, l'élaboration de l'ordre du jour et la préparation d'un document de référence. Le gouvernement du Royaume-Uni a également préparé un document de référence. La réunion a été suivie par 45 experts des différentes régions du monde, dont le président du Comité, le Directeur de la Division des Sciences de l'Écologie et de la Terre de l'UNESCO et des représentants des trois Organisations consultatives (UICN, ICOMOS et ICCROM). Le cadre de référence et l'ordre du jour de la réunion, tous les documents de référence ainsi que la liste des participants sont disponibles sur le site www.unesco.org.uk.
13. La réunion d'experts a recommandé que la priorité soit donnée au comblement des lacunes associées au patrimoine scientifique et technique et a constaté qu'une étude d'ampleur internationale du patrimoine scientifique et technique était nécessaire. Cette étude thématique devrait identifier l'endroit où se trouvent les lacunes dans la Liste du patrimoine mondial, et en particulier, quels autres domaines du patrimoine scientifique et

technique pourraient tirer profit d'études thématiques spécifiques. Les recommandations de la réunion sont reprises dans le Document *WHC-08/32.COM/INF10A*.

V. Projet de décision

Projet de décision : 32 COM 10B

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC-08/32.COM/10A,*
2. *Rappelant les décisions **31 COM 13** et **31 COM 17** adoptées à sa 31e session (Christchurch, 2007),*
3. *Remerciant le gouvernement du Royaume-Uni d'avoir accueilli la Réunion d'experts sur la science et la technologie dans le cadre de la stratégie globale qui s'est tenue du 21 au 23 janvier 2008 à Londres ainsi que les experts qui y ont contribué,*
4. *Prenant note des résultats et recommandations de la Réunion d'experts sur la science et la technologie dans le cadre de la stratégie globale,*
5. *Prend note du rapport d'avancement sur les études thématiques globales entreprises par l'ICOMOS et l'UICN ;*
6. *Demande à l'UICN et à l'ICOMOS de continuer à développer leurs travaux sur les études thématiques, en tenant compte des priorités identifiées dans le document WHC-08/32.COM/10A ;*
7. *Prend note de la nécessité de fournir des ressources supplémentaires pour soutenir le travail prioritaire de l'UICN et de l'ICOMOS sur les études thématiques, notamment l'actualisation des études existantes et la mise en œuvre de nouvelles initiatives, et pour promouvoir leur bonne utilisation par les États parties ;*
8. *Invite les États parties à la Convention à envisager une assistance extrabudgétaire pour soutenir ces travaux ;*
9. *Remercie le gouvernement de la France pour sa généreuse offre de financement d'une étude thématique sur les paysages culturels de l'agropastoralisme.*